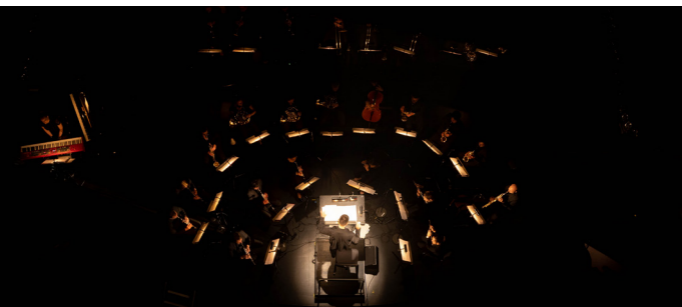


Particulier ou entreprise, devenez

Mécène

de la Saison musicale d'Hérouville



Réduction d'impôt de 66% pour les particuliers et 60% pour les dons versés pour les entreprises

Soutenez l'accessibilité à la musique pour tous

Soutenez les artistes locaux

Bénéficiez d'une réduction d'impôt

L'association S.M.H. à pour vocation d'organiser une Saison Musicale à Hérouville, s'adressant au plus large public et de sensibiliser les enfants

scolarisés à Hérouville à la musique. Elle soutient également le développement des artistes locaux.

Saison

MUSICALE

d'Hérouville

La S.M.H. a pour activité principale la présentation au public de spectacles musicaux sa gestion est désintéressée.

De ce fait, les dons reçus par l'association S.M.H. seront éligibles aux réductions d'impôt prévues aux articles 200.1.f et 238 bis.I.e du CGI.

Les dons faits par les **particuliers** ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don, pris dans la limite de 20% du revenu imposable.

Particuliers

Entreprises

En ce qui concerne les **entreprises**, la réduction d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu, selon le cas, s'élève à 60% du montant des versements, pris dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires H.T.

• • • JE SOUHAITE FAIRE UN DON A LA SAISON MUSICALE D'HEROUILLE • • •

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mail _____

Je souhaite être recontacté par l'association

Oui Non

Je souhaite recevoir des informations sur la programmation

Oui Non

Chèque à envoyer à la Saison Musicale d'Hérouville

5, Esplanade François Rabelais - 14 200 Hérouville-St-Clair - tel : 09 51 09 70 49